

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°24.05.04

Présents	21
Pouvoirs	10
Absents Excusés	2

OBJET :
RAPPORT ANNUEL
METROPOLITAIN
2023 SUR LE PRIX ET
LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC DE
PREVENTION ET DE
GESTION DES
DECHETS MENAGERS
ET ASSIMILES

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33
Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 03 décembre

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Corinne LE MEUT à Richard MALLIÉ, Stéphan PIERRACCINI à Sophie SURACE, Maëva GAUTELIER à François DENIAU, Roger MOSSÉ à Evelyne LOUIS, Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Catherine FOULON à François DENIAU, Patricia COTTI à Christine SICCARDI, Jean-François CAIRE à Thomas BERGÈRE, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

ABSENTS EXCUSÉS : Hervé CAYLA, Julien BOULARD.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

Conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, la Commune de Bouc Bel Air doit mettre à disposition des usagers, des élus et des administrations le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le rapport annuel Métropolitain 2023 ainsi que l'avis du Conseil Municipal sera mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.2224-5 du Code Général des collectivités Territoriales CGCT par voie d'affiche et auprès du secrétariat généra

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 17/12/2024

ID : 013-211300157-20241209-24_05_04-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL

S'LO


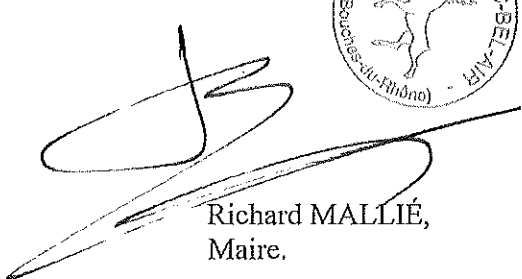
C.M du 09/12/2024
Délibération n°24.05.04

PREND ACTE du rapport annuel 2024
public de prévention et de gestion des risques
la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 17/12/2024
ID : 013-211300157-20241209-24_05_04-DE

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication le 17/12/2024.



Richard MALLIÉ,
Maire.